

Désignation du ou des mandataires et serment des personnes ayant recueilli les signatures d'appui (suite)

Mandataire *
Prénom

*
Nom

Domicilié(e) au
Numéro Rue Municipalité Code postal

Téléphone Autre numéro Courriel

* **Signature de la ou du mandataire** _____

Remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies par la ou le mandataire

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

* **Signature de la ou du mandataire** _____

* **Initiales de la ou du mandataire** _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____ ,
le _____ 20 ____ . _____

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Mandataire *
Prénom

*
Nom

Domicilié(e) au
Numéro Rue Municipalité Code postal

Téléphone Autre numéro Courriel

* **Signature de la ou du mandataire** _____

Remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies par la ou le mandataire

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

* **Signature de la ou du mandataire** _____

* **Initiales de la ou du mandataire** _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____ ,
le _____ 20 ____ . _____

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

* Informations obligatoires

Déclaration de la personne candidate

* Je joins à la présente

mon acte de naissance

ou

l'une des pièces d'identité suivantes :

ma carte d'assurance maladie du Québec

mon certificat de citoyenneté canadienne

mon permis de conduire du Québec

mon passeport canadien

une copie du décret de changement de nom

et

une photographie me montrant vue de face complète ou légèrement de biais à partir des épaules, à visage découvert, sur fond clair uni, sur papier photographique de format de type passeport de 50 mm en largeur et 70 mm en hauteur (2 po en largeur x 2¾ po en hauteur), et portant ma signature au verso.

* Je, _____, pose ma candidature dans la circonscription électorale de _____,

et déclare que : 1. je possède la qualité d'électeur, au sens de l'article 1 de la Loi électorale;
2. je ne suis pas inéligible au sens de l'article 235 de la Loi électorale.

En foi de quoi, j'ai signé,

à _____, le _____ 20_____.

* Signature de la personne candidate

* Informations obligatoires

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Initiales de la personne qui recueille les signatures		
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)		Municipalité	Signature
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	21					
	22					
	23					
	24					
	25					
	26					
	27					
	28					
	29					
	30					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	31					
	32					
	33					
	34					
	35					
	36					
	37					
	38					
	39					
	40					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	41					
	42					
	43					
	44					
	45					
	46					
	47					
	48					
	49					
	50					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	51					
	52					
	53					
	54					
	55					
	56					
	57					
	58					
	59					
	60					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	61					
	62					
	63					
	64					
	65					
	66					
	67					
	68					
	69					
	70					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE			Initiales de la personne qui recueille les signatures			
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)		Municipalité	Signature	
	71							
	72							
	73							
	74							
	75							
	76							
	77							
	78							
	79							
	80							

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	81					
	82					
	83					
	84					
	85					
	86					
	87					
	88					
	89					
	90					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	91					
	92					
	93					
	94					
	95					
	96					
	97					
	98					
	99					
	100					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	101					
	102					
	103					
	104					
	105					
	106					
	107					
	108					
	109					
	110					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	111					
	112					
	113					
	114					
	115					
	116					
	117					
	118					
	119					
	120					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	121					
	122					
	123					
	124					
	125					
	126					
	127					
	128					
	129					
	130					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	131					
	132					
	133					
	134					
	135					
	136					
	137					
	138					
	139					
	140					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé à la vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	141					
	142					
	143					
	144					
	145					
	146					
	147					
	148					
	149					
	150					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	151					
	152					
	153					
	154					
	155					
	156					
	157					
	158					
	159					
	160					

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

Prénom

Norm

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	
	161					
	162					
	163					
	164					
	165					
	166					
	167					
	168					
	169					
	170					

Réception

Je, _____, directrice ou directeur du scrutin, reçois la présente déclaration de candidature. Tous les documents requis y sont joints. Sous réserve de la vérification de l'inscription sur la liste électorale des électrices et électeurs appuyant la présente candidature, elle est, selon toute apparence, conforme aux exigences de la Loi électorale.

Le _____ 20 _____.

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Avis de conformité

J'atteste qu'au moins 100 électrices et électeurs qui appuient la présente déclaration de candidature sont bien inscrits sur la liste électorale de la circonscription et que cette déclaration est conforme aux exigences de la Loi électorale.

Le _____ 20 _____, à _____ h.

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin